



La restructuration du domaine de l'asile en Suisse et l'accélération des procédures

Les phases de test dans la pratique



Plan

- Introduction
- Cadre légal en vigueur
- Facteurs influençant la durée de la procédure
- Restructuration du domaine de l'asile
- Apport des révisions de la LAasi
- Exemples de mesures d'accélération en pratique
- Conclusions



Introduction

- Procédure d'asile à la fois juste et rapide depuis longtemps au cœur de la politique d'asile
- Procédures s'étirant sur des années nuisent à la sécurité du droit et exercent un effet incitatif sur les personnes sans motif d'asile
- Mise en œuvre du principe de l'efficacité ne doit pas se faire au détriment de la protection des réfugiés



Cadre légal en vigueur

- Principe d'une procédure d'asile juste et efficace découle de l'interdiction générale du retard injustifié et du déni de justice (art. 29 Cst.)
- Délais de traitement (art. 29, 37, 109, 110 LAsi)
- Férias PA non applicables (art. 17 LAsi)
- Motivation sommaire du juge unique (art. 111a LAsi)
- Renonciation à l'audition sur les motifs d'asile (art. 36 LAsi)



Facteurs influençant directement la durée de la procédure

- Forme juridique de la procédure
- Structures et ressources des autorités
- Comportement des participants à la procédure
- Facteurs immanents à l'asile que les autorités ne peuvent guère influencer



Restructuration du domaine de l'asile

- Rapport du DFJP sur des mesures d'accélération dans le domaine de l'asile
- Groupe de travail « Confédération/cantons »
- Conférence nationale sur l'asile du 21 janvier 2013
- Phases de test
- Perspectives d'avenir



L'apport des révisions de la LAsi

- Certaines dispositions adoptées par le Parlement
 - le 28 septembre 2012 (modifications urgentes LAsi) et
 - le 14 décembre 2012
- constituent une étape importante en vue de la restructuration du domaine de l'asile



Objet de la votation du 9 juin 2013

Révision de la LAsi: partie urgente

En vigueur depuis le 29.9.2012

- Utilisation temporaire d'installations fédérales
- Centres pour requérants récalcitrants
- Programme d'occupation
- Forfaits de sécurité
- Phase de test
- Abandon des demandes à l'étranger
- Désertion et refus de servir

Révision de la LAsi: partie non urgente

Adoptée le 14.12.2012 (pas de référendum)

- Amélioration de la protection juridique
- Phase préparatoire
- Procédure d'asile matérielle rapide
- Obligation de faire valoir les atteintes à la santé
- Financement partiel ou intégral des places de détention administrative par la Confédération

Restructuration du domaine de l'asile

En cours d'élaboration

- Centres Confédération: 6'000 lits dans 5-7 régions
- Procédure accélérée: 100 à 140 jours civils.
- Procédure étendue: max. 12 mois
- Conseil en vue du retour dès le début de la procédure
- Protection juridique gratuite en procédure accélérée
- Simplification de la procédure d'approbation des plans (droit des constructions)

Phases de test pour la restructuration

- Durée limitée à 2 ans
- Attribution aléatoire des requérants
- Ni avantage ni inconvénient

pour le requérant

- Uniquement procédure accélérée (proc. Dublin incluse)
- Protection juridique complète
- Conseil en vue du retour fourni assez tôt



Exemples de mesures d'accélération dans la pratique actuelle

- Augmentation rapide et considérable des demandes d'asile
- Nouvelle stratégie de traitement (ordre de priorité)
- Procédure en 48 heures



Conclusions

- L'ensemble des facteurs d'influence doivent être pris en compte
- Les structures d'asile existantes doivent être intégrées
- Restructuration dépassant le cadre d'une simple révision de loi
- Collaboration étroite Confédération-cantons
- ONG ont un rôle à jouer dans la restructuration
- Modifications de la LAsi de 2012 sont une 1^{ère} étape
- Mesures innovantes destinées à lutter contre les demandes manifestement infondées doivent être prises